

# TARIFS PRO

## +30'000 kWh/an ou = >63A l'installation

Applicable d'office à tout client basse tension à qui sa consommation totale d'électricité dépasse les 30'000 kWh par année indépendamment de la nature de son installation ou que l'alimentation de cette dernière soit égale ou supérieure à 63 ampères.

La consommation électrique est mesurée par un compteur à 2 tarifs, avec indicateur de la puissance.

---

### 1. L'énergie est comptée pour les **TARIFS PRO** à

13,00 centimes le kWh en heures pleines (hors taxes)  
(lu – ve de 06.00 h à 22.00 h)

7,20 centimes le kWh en heures creuses (hors taxes)  
(lu – ve de 22.00 h à 06.00 h + samedi et dimanche entier)

---

### 2. L'acheminement est compté pour

#### **Le tarif PRO A : DUP inférieure à 3000 heures par année**

7,50 centimes le kWh en heures pleines (hors taxes)

3,60 centimes le kWh en heures creuses (hors taxes)

6,00 frs. par kW par mois - période d'intégration 15 min. (hors taxes)

#### **Le tarif PRO B : DUP supérieure à 3000 heures par année**

5,00 centimes le kWh en heures pleines (hors taxes)

2,40 centimes le kWh en heures creuses (hors taxes)

10,90 frs. par kW par mois – période d'intégration 15 min. (hors taxes)

Lorsque le montant total facturé par SEIC n'atteint pas la somme plancher de Frs. 6.-- sur la période mensuelle, c'est ce dernier montant qui sera facturé pour l'acheminement.

Dans tous les cas où elle le juge utile, la SEIC peut faire installer :

1. un deuxième compteur d'énergie active, et
2. un compteur d'énergie réactive.

La location des compteurs est comprise dans les prix d'acheminement.

## TARIFS PRO - suite

Le client a droit à un contingent d'énergie réactive (kVArh = kiloVolts-Ampères réactifs heure) égal à 50 % de la consommation d'énergie active (kWh). Si la consommation d'énergie réactive est supérieure au contingent ci-dessus, l'excédent est facturé à 2,5 cts le kVArh (hors taxes).

Un récepteur de télécommande est posé, à la charge de l'abonné pour commander le :

- changement de tarif
- enclenchement du chauffe-eau la nuit
- enregistrement de la puissance
- déclenchement de la machine à laver le linge de 11h10 à 12h30

Pour le client éligible ayant fait valoir son droit d'accès au réseau, le système de mesure et les processus d'informations sont facturés Frs. 200.-- par mois (hors tva).

---

Les taxes légales et les services systèmes sont facturés en plus - *détails sur notre document « taxes légales »*

---

*Ces tarifs s'entendent TVA non comprise.*

*Le tarif énergie s'applique pour les clients captifs et pour les consommateurs finaux qui ne font pas usage de leur droit d'accès au réseau.*

*Pour les clients éligibles sur notre réseau n'ayant pas de fournisseur d'énergie, le prix de référence est le prix du marché communiqué par la Confédération (via l'OFEN) majoré de 10%.*

*Selon les conditions générales en vigueur.*

*Validité du 01.01.11 au 31.12.11 ainsi que limité à notre réseau de distribution.*

*Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes*